



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

accidents

Question écrite n° 98944

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer dans quelles conditions ont été établis les chiffres de la sécurité routière pour 2005 avec notamment l'annonce que « le passage sous la barre des 5 000 morts » a été franchi. Il semble qu'il y ait encore deux méthodes de comptages employées faisant varier le chiffre de 4 975 à 5 318 personnes selon que l'on inclut les morts à six ou trente jours après l'accident (L'Argus de l'Assurance, n° 6981, 9 juin 2006). C'est, d'ailleurs, cette statistique, basée sur les tués à six jours, qui a été présentée dans le mensuel du gouvernement (n° 6, juin 2006). Une clarification s'impose.

Texte de la réponse

Afin de faciliter les comparaisons européennes et en réponse aux demandes de nombreuses associations de victimes, la France utilise depuis début 2006, un décompte du nombre de personnes tuées à trente jours. Toutefois, ce changement de base introduit une rupture dans les séries statistiques en provoquant une augmentation moyenne de 6,9 % du nombre de personnes décédées entre les tués à six jours et les tués à trente jours. C'est la raison pour laquelle, afin de bien mesurer les progrès accomplis, le nombre de personnes tuées à six jours (utilisé dans les statistiques jusqu'à fin 2005) est désormais présenté parallèlement au nombre de personnes tuées à trente jours, afin d'effectuer des comparaisons pertinentes.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 98944

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : transports, équipement, tourisme et mer

Ministère attributaire : transports, équipement, tourisme et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 juillet 2006, page 6981

Réponse publiée le : 29 août 2006, page 9225